



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prévention

Question écrite n° 54936

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les risques des accidents d'exposition au sang (AES) auxquels sont confrontés les professionnels de santé et la nécessité de la mise en place d'une politique de sensibilisation à ce risque par les pouvoirs publics. Selon une étude du ministère de la santé, les AES constituent le premier risque physique perçu par les professionnels de santé. A titre d'exemple, les trois quarts des infirmières du secteur libéral déclarent s'être déjà piquées avec une aiguille d'injection ou de prélèvement. Les recommandations officielles (déclaration d'accident de travail...) ne sont que peu suivies. En effet, 80 % des infirmières déclarant s'être piquées n'ont pas fait de déclaration d'accident du travail et 60 % n'ont pas consulté de médecin après l'accident. Or, à ce jour, treize cas documentés de séroconversions professionnelles par le VIH et vingt-neuf cas présumés, ainsi que cinquante cas de séroconversions professionnelles par le VHC ont été confirmés. Etant donné la volonté du Président de la République de faire de la lutte contre le sida une priorité de son mandat, il semble nécessaire d'engager une politique d'information adressée aux personnels soignants sur les risques liés aux AES. En conséquence, il lui demande s'il entend mettre en place une campagne d'information sur les risques liés aux accidents d'exposition au sang pour les personnels soignants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54936

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 janvier 2005, page 38